



HAL
open science

MOUVEMENTS DE POPULATIONS ET CHOCS DES CULTURES. IMPERATIFS POLITIQUES ET EXIGENCES ETHIQUES

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. MOUVEMENTS DE POPULATIONS ET CHOCS DES CULTURES. IMPERATIFS POLITIQUES ET EXIGENCES ETHIQUES. 2002. halshs-01537088

HAL Id: halshs-01537088

<https://shs.hal.science/halshs-01537088>

Submitted on 12 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ACADEMIE D'EDUCATION ET D'ETUDES SOCIALES

(A.E.S.)

« MOUVEMENTS DE POPULATIONS
ET CHOC DES CULTURES »

Impératifs politiques et exigences éthiques

Par le Recteur Gérard-François DUMONT

Professeur à l'Université de Paris IV (Sorbonne)

de l'homme, dont la compréhension est primordiale pour aborder le thème de cette communication.

Une unicité « exclusive »

Le premier fondement tient à ce que l'unité du genre humain résulte de l'unicité de chaque être humain, qui découle d'une individualité exclusive, ne serait-ce qu'au plan génétique. Rien ne peut remettre en cause ce fondement. Aucun travail chirurgical effectué sur la totalité d'un être humain ne peut effacer cette exclusivité individuelle, même si deux hommes pourraient éventuellement, avec de la chirurgie esthétique, présenter des apparences semblables. Aucun homme ne peut être l'*alter ego* d'un autre. Même si l'évolution, non souhaitable, des techniques concernant le clonage se poursuit, elle ne peut parvenir à commander un pareil durablement identique, corps et âmes, à un autre homme. Car la fabrication d'un clone verrait ensuite inévitablement naître des différences : ces deux pareils d'origine vivraient dans un contexte non totalement semblable, auraient un vécu autre et évoluerait distinctement au fil du temps. L'**unicité** de l'homme est donc le fondement commun du genre humain, et je la qualifie d'**exclusive** pour être clair, quitte à risquer une redondance entre le terme et l'adjectif.

Prenons deux types d'exemples susceptibles d'illustrer notre pensée, en considérant d'une part des fratries, d'autre part des sociétés d'origine culturelle semblable. Les frères BLANQUI, Louis-Auguste et Jérôme-Adolphe, ont bien eu les mêmes parents. Or le premier est devenu un théoricien socialiste, publiant le fameux journal *Ni Dieu, ni Maître*, et le second est devenu un économiste libéral. Autre exemple, le dictionnaire *Robert* résume la bibliographie du stratonaute suisse Auguste PICCARD, considérant secondaire le rôle de son frère jumeau et collaborateur Jean, non cité. Considérons désormais deux sociétés, l'européenne et la nord-américaine. La culture nord-américaine est sans aucun doute la fille de la culture européenne et pendant longtemps, les Etats-Unis sont inclus dans la civilisation « européenne ». Puis ils suivent

Le sujet, que j'ai accepté, de cette communication, est d'une telle ampleur qu'il est évidemment impossible d'en traiter tous les aspects dans un temps limité. Je vais plutôt procéder par un certain nombre de touches que vous pourrez compléter ou contester lors de la partie débats.

Le Président André Aumonier a été, comme à son habitude, très insistant sur la nécessité de présenter une communication fidèle au thème annuel de votre Académie « l'Unité du genre humain ». Aussi vais-je commencer par présenter ce qui me paraît être, d'un point de vue général, cette unité du genre humain, afin de comprendre notamment en quoi cette dernière n'est pas remise en cause par les phénomènes migratoires. Je soulignerai ensuite combien les migrations contemporaines ou à venir sont fondées sur des causes semblables aux migrations anciennes. Néanmoins, et en sus, les processus de globalisation, d'internationalisation et de mondialisation, chacun relevant d'une définition précise et distincte que je vous proposerai, génèrent de nouvelles logiques migratoires. Tout cela appelle en conséquence des impératifs politiques et des exigences éthiques.

A. LES TROIS FONDEMENTS DE L'UNITE DU GENRE HUMAIN

L'unité du genre humain repose sur trois fondements essentiels, au cœur de l'existence

leur propre cheminement. Après Lincoln, la guerre de sécession et la conquête du territoire par les Américains eux-mêmes, les Etats-Unis sont désignés comme une civilisation « américaine » et non plus dans la civilisation « européenne ». Les deux cultures qui ont tant d'ancêtres en commun évoluent en fonction de leurs propres spécificités et ne sont plus équivalentes et encore moins des clones.

L'unité du genre humain tient donc d'abord à ce que chaque homme ne doit son existence qu'au fait d'être différent de n'importe lequel de tous les autres hommes. Ce premier fondement unitaire du genre humain résulte de ce que chaque humain équivaut à une **novation**, puisque son arrivée dans la vie voit naître un être sans pareil, différent de tous ceux existant ou ayant existé. Enseigner ce fondement, c'est donc dire : tu n'existes que parce que tu es différent des autres, que parce que ton identité est unique, et tu appartiens au genre humain parce que celui-ci se fonde sur cette caractéristique.

L'appel à la vie

Le deuxième fondement de l'unité du genre humain tient à ce que chaque homme est appelé à la vie, sans choisir ni le lieu ni le temps de sa naissance, avec une mission double de **relais** et de **création**. De relais parce que chaque homme s'inscrit dans la chaîne des générations, ce qui lui impose d'une part d'être un « jardinier de la terre », selon la formule implicite de la Genèse¹, évoquée dans le langage d'aujourd'hui par l'adjectif « durable », et d'autre part, d'être un bon transmetteur. Rôle de créateur parce que tout homme est appelé à créer et à développer ses capacités, qu'il naisse dans un bidonville ou qu'il naisse milliardaire. L'histoire montre que le premier peut être meilleur que le second. Par exemple, Martin LUTHER-KING fut un apôtre de la paix, alors qu'un milliardaire a préféré phagocyter un pays d'Asie centrale et dépenser ses milliards pour former des tueurs, pour les « canons », plutôt que pour le « beurre », au profit du

¹ « Le seigneur Dieu établit (l'homme) dans le jardin d'Eden pour cultiver le sol et le garder ». N'est-ce pas toute la terre, avec la beauté de ses paysages, qui est ce jardin d'Eden ?

développement humain. À cet égard, la démographie politique que j'ai fondée, livre des enseignements imparables. À l'orée du XXI^e siècle, la corrélation est parfaite : les pays ayant le plus faible développement humain, les mortalités infantiles les plus élevées, sont les mêmes que ceux dont les gouvernants consacrent ou ont consacré les plus fortes proportions de leur budget aux « canons » plutôt qu'au « beurre » : Irak, Corée du Nord, Soudan, Yémen, Ethiopie, Mozambique, Sierra Leone...

Le caractère pluriel de toute identité

Le troisième fondement provient de ce que l'unicité exclusive s'alimente à la fois de sources propres à chaque individu et d'identités collectives. J'écris bien identités collectives au pluriel parce que, entre la part d'identité ayant pour origine une unicité exclusive, et l'appartenance à l'ensemble de l'humanité, chaque homme se nourrit et nourrit de nombreuses identités intermédiaires : familiale, associative, locale, régionale, nationale, continentale, religieuse... Il en résulte que l'identité authentique de l'homme ne peut être que plurielle (j'utilise cet adjectif bien avant qu'il ait été repris par le langage politique). Ce troisième fondement se résume à un point fondamental : **toute identité authentique est plurielle**.

Or, en se déplaçant, l'homme transporte son identité. Les migrations modifient donc en permanence la géographie culturelle de la planète. D'une part, le migrant influence la culture du lieu d'accueil. Et, en même temps, le lieu d'accueil agit sur son évolution identitaire.

Mais les mouvements de population qui changent en permanence la géographie culturelle ne remettent pas en cause l'unité du genre humain dont les fondements demeurent. Lorsque Saint Cyril de Salonique évangélise certains pays slaves, il modifie les croyances des habitants de ces territoires, mais il ne porte pas atteinte à l'unité du genre humain. Lorsque les mahométans, lors de leurs voyages le long de la route de la soie, convertissent une partie de l'Asie centrale à l'Islam, les fondements de l'unité du genre

humain ne sont nullement remis en cause. D'ailleurs cet Islam, qui modifie les caractéristiques religieuses de cette région du monde, n'annihile pas l'ensemble des autres traits culturels. Bien au contraire, des habitants de cette région adhèrent à un Islam qu'ils moulent dans leurs propres traits culturels. La preuve en a, à nouveau, été fournie lorsque les Afghans ont refusé d'adhérer à une sorte de nouvelle « oumma » fondée sur le souhait d'un choc violent avec l'Occident, ou plutôt sur un mythe de l'Occident créé pour la circonstance par soif de pouvoir. Autre exemple, aujourd'hui, une certaine pénétration des États-Unis par une culture d'origine hispanique et catholique – d'où il résulte, important changement religieux, que les Catholiques sont en train de devenir majoritaires aux États-Unis – ne remet pas en cause l'unicité du genre humain.

Ainsi, cette unicité repose sur trois fondements : chaque homme bénéficie d'une unicité exclusive ; chaque vie est appelée ; toute identité humaine authentique est plurielle. À la compréhension de ces fondements doit s'ajouter celle des facteurs des mouvements de population pour former un diagnostic permettant ensuite de proposer l'ordonnance.

Les mouvements migratoires qui traversent le monde redessinent en permanence les cartes culturelles. Ils sont à la fois motivés par des causes semblables à celles des siècles précédents, mais, en outre, par des facteurs profondément nouveaux que j'appelle les nouvelles logiques migratoires.

B. LES FACTEURS MIGRATOIRES CLASSIQUES

Les facteurs classiques des mouvements des populations, qui continuent de s'exercer dans notre monde contemporain comme hier, sont au nombre de quatre :

- les facteurs politico-religieux ;
- les facteurs économiques ;
- les facteurs démographiques ;
- et les facteurs composés.

Les facteurs politico-religieux

Les facteurs politiques et religieux sont de deux nature, selon qu'ils génèrent de la répulsion ou de l'attraction. Citons quelques exemples de répulsion : des opérations militaires internes chassant des populations ou les obligeant à partir, comme ces dernières années au Rwanda, dans les zones kurdes de la Turquie ou au Soudan ; des persécutions politiques comme les Alsaciens en 1870 ou les Harkis en 1962 ; l'éloignement d'opposants politiques à l'exemple de SOLJENITSYNE ou de BOUKOVSKY expulsés de l'URSS ; des situations politiques gravement détériorées, comme l'Allemagne de l'Est pendant quarante ans, l'Albanie depuis plusieurs décennies, le Zimbabwe aujourd'hui ; des changements de régime qui restreignent la liberté, comme l'Iran après la révolution 1979 ou le régime des talibans en Afghanistan. Ainsi, de nombreux facteurs de répulsion, dus à des situations politiques, contraignent des populations à quitter des territoires, et donc à modifier la géographie culturelle de la planète.

Des facteurs d'attraction résultent de décisions politiques. L'immigration allemande des années 1960 a été stimulée par la volonté politique des gouvernements allemands de signer des accords de migrations avec la Turquie, celle des années 1990 au maintien de la loi fondamentale de 1949 qui permet à toute personne de souche allemande vivant en Biélorussie, en Ukraine, en Russie ou en Asie centrale de s'installer (et non de retourner parce que c'étaient ses ancêtres qui avaient quitté l'Allemagne) en Allemagne. Dans d'autres territoires, des lois économiques, fiscales ou financières, sont susceptibles d'attirer des populations, comme dans le cas du Royaume-Uni, avec les expatriés français des années 1990, ou de la Suisse. L'exemple de l'immigration juive en Israël est particulièrement intéressant, car il additionne, encore plus clairement que dans le cas de la migration de Français vers le Royaume-Uni depuis les années 1990, les facteurs politiques de répulsion du pays de départ (comme les décisions de l'Égyptien Nasser en 1956) et des facteurs d'attraction, compte tenu de la

volonté d'Israël d'augmenter sa population juive.

D'autres décisions politiques, comme les lois sur le rapatriement familial sont susceptibles d'attirer des populations, d'autant plus lorsque les textes sont particulièrement larges. Ainsi la France, de 1980, suite à un arrêt du Conseil d'État, jusqu'à 1993, a-t-elle autorisé juridiquement le rapatriement familial polygame, l'une des causes du développement d'émigrations à partir de l'Afrique subsaharienne. Enfin, le cas des États-Unis est éclairant : depuis la révision complète de sa politique migratoire en 1965, supprimant les inégalités des quotas géographiques, la géographie migratoire des États-Unis s'est largement modifiée.

Un autre cas intéressant est celui de la Russie qui, depuis 1989, a d'abord cherché à contenir l'afflux des Russes en provenance des anciennes républiques de l'URSS devenues indépendantes. Elle a donc souhaité, avec un succès très relatif, être répulsive, notamment dans l'idée de préserver une présence russe dans les pays de la Communauté des États indépendants (CEI) et dans les pays baltes. Depuis 2002, considérant l'importance de sa dépopulation (environ 700 000 habitants par an), la Russie a radicalement changé sa politique, en décidant désormais une politique attirante vis-à-vis des vingt millions de migrants potentiels, avec des facilités d'accueil et même des prêts à émigrer.

Les facteurs politiques à l'origine de migrations, qui ont exercé des effets tout au long de l'histoire de l'humanité, continueront demain, parce que les situations et décisions politiques sont susceptibles de créer des effets de répulsion ou d'attraction.

Les facteurs économiques

Le deuxième type de facteurs est provoqué par des déséquilibres économiques entre des territoires sachant valoriser leur capital humain, leurs ressources, ou possédant des sources d'énergie ou des minerais précieux, et d'autres qui ne parviennent pas à valoriser leurs ressources ou disposent d'un sous-sol moins riche. Constatant ces écarts, des

personnes émigrent afin d'améliorer leur niveau de vie.

Un des exemples les plus intéressants de ce dernier quart de siècle est celui de la Côte d'Ivoire. Ce pays, pendant toute la période où il connaît un développement économique à la fois remarquable et relativement exceptionnel dans sa région, est un grand pays d'immigration. Ensuite, lorsque les conditions se détériorent, l'immigration laisse la place à l'émigration.

Les migrations économiques sont donc fonctions de la capacité des pays à créer des richesses, des variations des revenus provenant des rentes d'hydrocarbures (Arabie Saoudite, Libye...), ou des besoins de main-d'œuvre liés à des grands travaux dans le domaine du bâtiment ou des travaux publics.

Outre ce premier type de migration économique résultant de déséquilibres entre des territoires, un second type tient aux « migrations techniques », conséquences de profonds changements dans les structures économiques modifiant les différents marchés de l'emploi d'un territoire et pouvant contraindre à des mouvements de population. Outre l'émigration rurale née du passage d'une économie essentiellement agricole à une économie industrielle, s'est déployée, depuis le milieu des années 1970, ce que j'appelle une émigration industrielle, provoquée par le manque d'anticipation et la rapidité du passage d'une économie industrielle à une société de l'information. Par exemple, en France, les seules grandes agglomérations qui perdent de la population par émigration sont justement celles des régions anciennement industrielles, comme Lens, Béthune ou Saint Étienne.

Les facteurs démographiques

Un troisième type de facteurs classiques provient de différentiels démographiques qui génèrent des migrations. Ainsi la Kabylie est-elle terre d'émigration en raison d'une densité remarquable de sa population. À l'inverse, l'immigration en Amérique, particulièrement intense au XIXe siècle, a été facilitée par son très faible peuplement antérieur. De même,

l'Algérie, dans les années 1840, était un pays quasiment vide d'hommes et donc il n'était pas difficile pour lui d'attirer des populations comme, plus tard, d'autres pays d'Afrique, d'Asie ou d'Océanie.

Outre les différentiels de densité, peuvent également exercer des effets les différentiels de mortalité. L'exemple le plus illustratif, et particulièrement tragique, est celui de l'Irlande en 1842, où des conditions terrifiantes de mortalité ont poussé vers l'Amérique du Nord un nombre considérable d'Irlandais. D'ailleurs, l'Irlande compte encore aujourd'hui moins d'habitants qu'en 1840.

Les différentiels de composition par âge peuvent créer des facteurs d'attraction vis-à-vis d'une main-d'œuvre plus jeune, escomptant améliorer plus vite ses revenus au service d'une clientèle plus âgée et plus aisée. Il faut en outre citer, de façon anecdotique, mais puisque plusieurs émissions de télévision y ont été consacrées sur Arte, les différentiels de composition par sexe : des déséquilibres de sexe peuvent encourager certains mouvements de population. Le cas s'est trouvé de territoires ruraux où quelques agriculteurs, faute d'équivalent féminin dans leur région, ont fait venir des personnes de sexe féminin, de Mayotte ou de Madagascar par exemple.

Les facteurs composés

En fait, la frontière entre ces trois types de facteurs migratoires, politiques, économiques et démographiques n'est pas toujours évidente. Aussi, en quatrième point, il faut insister sur les migrations à causes composées, c'est-à-dire des migrations à la fois politiques et économiques, ou économiques et démographiques, ou politiques et démographiques, ou encore à la fois politiques, démographiques et économiques.

La migration résultant de facteurs politiques et économiques s'intitule, selon la formule américaine, *for bread and freedom* (pour le pain et la liberté). La migration des Chinois vers Hong Kong était une émigration à la fois politique et économique. L'émigration des

Juifs sous le régime d'Hitler répondait également à cette même logique. Plus généralement, la combinaison entre causes politiques et causes économiques tient au fait qu'une mauvaise gouvernance dans un pays additionne fréquemment l'absence de liberté politique avec celle de la liberté économique. Le cas de l'Algérie illustre parfaitement ce cas, puisque l'émigration des Algériens, tout particulièrement depuis le contre-choc pétrolier de la moitié des années 1980, est fondée à la fois sur ces deux manques.

Le deuxième type de migration composée est la migration économique-démographique. Il peut être illustré par des exemples assez anciens, comme le cas des peuples germaniques émigrant vers l'Europe orientale, des Polonais venant fournir de la main-d'œuvre à la France meurtrie par la Première guerre mondiale, ou par des exemples plus récents, comme le cas de la Kabylie dans les années 1950.

En outre, un type complet de migration composée naît d'un enchaînement de trois causes qui se nourrissent les unes les autres, additionnant l'économique, le démographique et le politique. Un exemple de ce type est particulièrement éclairant, parce qu'il s'est déroulé sur une période relativement courte, et peut être assez isolé : il s'agit des Marocains émigrants vers l'ex-Sahara espagnol à la suite de la Marche verte de 1975. Ces Marocains émigraient vers une terre où leur gouvernement leur offrait des conditions économiques plus avantageuses. Ils allaient s'installer sur une terre très peu peuplée, où leur arrivée ne gênait guère, en dépit des oppositions géopolitiques avec l'Algérie. Et troisièmement, cette migration offrait au Maroc un moyen d'affirmer sa souveraineté sur l'ex-Sahara espagnol.

Ces quatre types classiques de facteurs migratoires vont inévitablement continuer d'exercer des effets dans le futur. S'ajoutent d'autres facteurs que je rassemble sous les termes de nouvelles logiques migratoires, et qui sont la conséquence de temps nouveaux.

C. LES NOUVELLES LOGIQUES MIGRATOIRES

Le XXI^e siècle, dans la suite des dernières décennies du XX^e siècle, se caractérise par trois processus : la globalisation, l'internationalisation et la mondialisation. La définition que je donne à chacun d'eux, et qui récuse l'utilisation fourre-tout du terme « mondialisation », permet de les distinguer et d'en comprendre les conséquences migratoires.

La globalisation et les migrations politiquement facilitées

La **globalisation** est la dimension normative du mot mondialisation généralement utilisé dans un sens large et imprécis. Je définis la globalisation comme *l'ensemble des processus politiques visant à la mise en place d'organisations régionales des marchés et/ou d'une organisation planétaire unique des marchés. Les décisions politiques rendent les marchés de moins en moins segmentés ou hétérogènes par les frontières existantes entre les espaces nationaux ou régionaux.* La globalisation est donc l'ensemble des décisions politiques qui visent à abaisser les frontières politiques. Elle n'est pas seulement mondiale, à travers les décisions du GATT, puis aujourd'hui de l'OMC (l'Organisation Mondiale du Commerce), mais elle comprend également des processus régionaux, comme l'Union européenne, l'Aléna ou le Mercosur... Les décisions politiques consistant à diminuer l'importance des frontières se traduisent inévitablement par de nouvelles possibilités de mouvements de population. Par exemple, au sein de l'Union européenne, la libre circulation des hommes (de nationalité européenne ou non-européenne) est aujourd'hui un droit résultant des choix politiques des pays membres, droit valable *ipso facto* dans tout nouveau pays membre.

Le deuxième type de décision politique abaissant l'importance d'une frontière provient de réglementations migratoires nationales conformes à une logique de globalisation. C'est le cas des Etats-Unis, précédemment cité, élargissant leur politique migratoire en autorisant les asiatiques à entrer selon les

mêmes conditions que les latino-américains et en leur accordant certaines années de quotas spécifiques pour favoriser une plus égale proportion d'immigrants selon les continents. Autre exemple, les réformes intervenues dans plusieurs pays d'Europe à compter des années 1970 (1976 pour la France) et instaurant pour les immigrés réguliers (ou régularisés) un droit au regroupement familial, autre façon d'abaisser les frontières migratoires.

À ces deux types de décisions s'inscrivant dans la globalisation, il convient d'ajouter d'autres réformes politiques susceptibles d'accroître les mouvements de population. Par exemple, le passage à une monnaie unique comme l'Euro, en supprimant certaines contraintes des transferts financiers transfrontaliers, et en facilitant les comparaisons de coûts, peut rendre plus aisées des migrations.

La globalisation facilite en conséquence certaines migrations en raison de la levée partielle ou totale de barrières politiques auparavant dressées.

L'internationalisation et les migrations réticulaires

D'autres nouvelles logiques migratoires tiennent à l'internationalisation, dont l'accélération imprévue s'est révélée extraordinaire depuis les années 1980. Selon ma définition, **L'internationalisation**, dimension technique du terme trop général de mondialisation, est *l'utilisation d'un ensemble de techniques et de procédés réduisant l'espace-temps des échanges entre les territoires de la planète.*

Lorsque les politiques décident, après la création du Marché commun, les annonces du Président KENNEDY et toutes les décisions consécutives à ces démarches premières, d'accélérer le processus de globalisation, personne ne pouvait prévoir la facilitation de la mise en œuvre effective des décisions de globalisation par l'invention et la diffusion de moyens de communication, matériels et immatériels, incomparablement plus rapides. Les moyens matériels concernent les transports aériens et les réseaux ferrés ; les moyens immatériels l'Internet, le courrier

électronique... L'accélération de l'internationalisation peut être datée assez précisément selon deux phases se situant au tournant des années 1980 et la fin des années 1990. Dans la première phase, les vols aériens se raccourcissent, comme le symbolisent, en 1980, le tour du monde le plus rapide sur une ligne régulière (37 124 km, 44 heures et 6 minutes), et, en 1981, le dernier vol de la Caravelle, le premier vol d'un Airbus, et le début d'exploitation de train à grande vitesse (ligne Paris-Lyon). Parallèlement, la micro-informatique, absente des travaux prospectifs du début des années 1970, se diffuse. La seconde étape importante de l'internationalisation s'effectue dans les années 1990 avec le développement de l'Internet et du courrier électronique.

L'internationalisation facilite les mouvements de population parce qu'elle réduit l'espace-temps. Il y a un siècle, on n'aurait pas imaginé que des Sri Lankais se sentant opprimés puissent demander, 24 heures plus tard, l'asile politique en Suisse. Aujourd'hui cela est possible en moins d'une journée de vol et cela paraît tout à fait naturel, d'autant que la réduction de l'espace-temps s'accompagne d'une chute considérable des prix du transport. En outre, les migrations sont rendues plus aisées par la croissance, la facilité et la rapidité d'accès de l'information disponible. Toute personne, qu'elle souhaite ou non immigrer, peut bénéficier instantanément ou très rapidement d'informations lui permettant de faire des choix. Par exemple, lorsque la France décide, en 1997, une opération générale de régularisation des immigrés clandestins, l'information est disponible de façon pratiquement immédiate pour les immigrés clandestins vivant dans l'un des quatorze autres pays de l'Union européenne. Certains se rendent alors dans l'Hexagone pour essayer de bénéficier de cette opération, sachant qu'une régularisation dans l'un quelconque des pays de l'Union vaut pour chacun d'entre eux.

En outre, la communication immatérielle permet une instantanéité des contacts : l'immigré n'est plus nécessairement isolé de sa famille d'origine qu'il peut contacter à tout

moment via le courrier électronique ou le téléphone portable, moyens incomparablement plus rapides que des postes qui fonctionnent plus ou moins bien ou des communications téléphoniques via les centraux plus ou moins désuets des pays du Sud. Aussi peut-il exister des diasporas faisant peu de cas des cadres frontaliers, à l'instar de certaines sectes ou de certaines communautés fondamentalistes. Le local peut resurgir sous des formes déterritorialisées. Les outils d'internationalisation permettent par exemple à une thaïlandaise d'habiter sur le plateau de Millevaches, en ne regardant que la télévision thaïlandaise, en lisant uniquement des journaux thaïlandais, en communiquant par courriel exclusivement en langue thaï avec des Thaïlandais, et en mangeant essentiellement des produits thaïlandais qu'elle se fait livrer. En l'espèce, il lui est néanmoins impossible d'exclure toute relation avec le territoire vécu, dont son mari français de naissance.

Plus généralement, les changements apportés par l'internationalisation permettent le développement de ce que j'appelle « les migrations réticulaires », c'est-à-dire reposant sur le développement de réseaux qui effacent en partie la notion de frontière et permettent une grande souplesse dans la mobilité, comme le montre de façon incontestable et terrifiante le réseau terroriste Al Qaida.

La mondialisation et les migrations entrepreneuriales

La troisième cause des nouvelles logiques migratoires provient de la mondialisation, terme qu'il faut réserver à la *praxis* des agents économiques : je définis en conséquence la **mondialisation**, *stricto sensu*, comme les actions des firmes visant à répondre en tout lieu et sans discrimination particulière de délai et de prix aux spécificités de la demande ; ces actions nécessitent pour les entreprises la mise en œuvre de stratégies mondialisées adaptées au contexte de la globalisation et de l'internationalisation. La mondialisation résulte du fait que les entreprises se sont vues contraintes de mettre en œuvre des stratégies mondialisées pour pouvoir satisfaire leurs impératifs et leurs

besoins de résultats. Les entreprises ne souhaitaient nullement la mondialisation, qui a par exemple fait disparaître la Pan Am, tandis qu'IBM a failli déposer son bilan. Toute entreprise préfère disposer d'une rente de situation et bénéficier d'un marché captif, plutôt que d'être soumise en permanence aux contraintes d'une concurrence internationale. Mais, en raison de la globalisation et de l'internationalisation, la mondialisation des stratégies des entreprises est devenue impérative, nécessitant des migrations à deux niveaux. Il s'agit d'une part des migrations liées à la formation, qu'elle soit initiale ou tout au long de la vie, sachant que l'enseignement à distance n'exclut pas des rencontres réelles pendant une partie des cursus. D'autre part, ce que j'appelle « les migrations entrepreneuriales » résulte du fait que les entreprises doivent inévitablement penser « mondial » même si, en même temps, il s'agit de répondre localement aux besoins spécifiques de leur clientèle. Les entreprises organisent donc des migrations internationales pour certains de leurs collaborateurs, pour créer des filiales de commercialisation, des sociétés de production, des accords de partenariat (*joint venture*)...

Tant en raison des facteurs classiques de migrations que des nouvelles logiques migratoires, les mouvements de population exercent des influences sur la géographie culturelle. Les impératifs politiques et les exigences ethniques qui en découlent doivent être définis en considérant les fondements de l'unité du genre humain.

D LES IMPERATIFS POLITIQUES ET LES EXIGENCES ETHIQUES

Les impératifs politiques à l'égard des migrations internationales, quelle que soit la nature de ces dernières, dont l'objet essentiel est d'enrayer tout risque de chocs de culture, sont au nombre de trois. Ils s'inscrivent dans le respect de deux exigences éthiques.

Trois impératifs politiques

Rappelons d'abord l'essentiel : le rôle premier d'un pouvoir politique est d'assurer sur son territoire la concorde sociale. Cet objectif

n'est réalisable que si les différents habitants adhèrent à un universel commun, bien entendu respectueux des différences identitaires. L'objectif de cohésion sociale implique inévitablement une politique d'intégration, dont la langue constitue un véhicule essentiel. Comme on l'entend à Barcelone, un bon catalan est un Andalou qui a appris le catalan. D'autres ajoutent « et la sardane ». La connaissance de la langue du pays d'accueil, que l'on soit en Suède ou en Italie, ne garantit pas l'intégration, mais sa méconnaissance la freine incontestablement, voire l'empêche.

Or, cet impératif politique est négligé ou abandonné en France depuis un quart de siècle, comme l'attestent deux exemples : la politique de l'Education nationale instaurant un apartheid de fait, avec le système dit des langues et des cultures d'origine, qui ne s'applique qu'à certaines langues, dont certaines ne sont pas forcément des langues d'origine, et dont la pratique a eu pour effet d'accentuer le développement de l'illettrisme. Second exemple, une personne venant d'acquérir la nationalité française est censée connaître la langue française, et les associations souhaitant lui apprendre cette langue ne peuvent bénéficier d'aucune aide de l'Etat, via le Fonds d'action sociale. Ainsi oublie-t-on la phrase de Fernand BRAUDEL selon laquelle l'identité de la France c'est, à 80 %, la langue française.

Deuxième impératif politique, permettre aux personnes, ce qu'elles souhaitent généralement, de vivre et travailler au pays. Ce principe devrait guider toute politique d'aménagement du territoire, sachant qu'il ne contrevient pas à la nécessité d'aller acquérir temporairement d'autres compétences à l'étranger. Son application appelle de la part des pays développés des politiques de conseil en développement et de soutien à la bonne gouvernance, pour enrayer toutes ces émigrations contraintes à devenir définitives en raison des politiques de leur pays d'origine obérant le développement. Il s'agit en même temps de refuser de piller – le terme peut paraître fort, mais il est juste – les ressources humaines des autres pays.

Or, contrairement à ces deux impératifs, nombre de discours adhèrent à des sophismes conduisant à écarter la mise en œuvre de ces justes politiques migratoires. Le troisième impératif consiste donc à rejeter les quatre sophismes migratoires résumés ci-après.

Un premier sophisme, le sophisme sentimental, considère qu'un pays peut avoir les portes grandes ouvertes et que, par exemple, la France, avec sa tradition de liberté, doit permettre à n'importe quelle personne originaire de n'importe quel pays de s'installer dans l'Hexagone. Ce sophisme sentimental revient à penser que toute immigration est une chance pour la France et, implicitement, que l'émigration corrélative est une chance pour le pays de départ. Or ces derniers perdent alors des ressources humaines qui ne peuvent plus participer à leur propre développement.

Le sophisme mécaniste pense que les flux d'immigration dépendent exclusivement des intentions politiques affichées des pays d'immigration : je régule et je ferme et l'immigration baisse, j'ouvre et les immigrants viennent. Or, une telle automaticité n'est nullement prouvée comme l'atteste le cas de la France au cours de ces vingt-cinq dernières années. Plus récemment, l'ouverture par le Chancelier SCHRÖDER de l'Allemagne aux informaticiens indiens, sans s'interroger du propre besoin de l'Inde en informaticiens, a en partie échoué.

Le troisième sophisme est utilitariste : selon lui, les pays manquant de ressources humaines peuvent tout simplement aller puiser dans les autres pour satisfaire leurs besoins. Or une telle compensation est mathématiquement impossible, car elle s'apparente au tonneau des Danaïdes. En outre et surtout, il n'y a pas de politique plus égoïste que celle qui consiste à prendre selon ses besoins à l'étranger des ressources humaines. C'est une sorte de forme modernisée d'esclavage.

Enfin le sophisme rousseauiste considère que la concorde s'établit de façon automatique sur un territoire. L'homme arrivant dans une société étant a priori parfait puisque non

encore circonvenu par elle, il n'y a pas besoin de déployer de politiques d'intégration.

Le refus de ces quatre sophismes s'ajoute aux deux impératifs politiques précédemment énoncés pour conduire à deux exigences éthiques.

Deux exigences éthiques

La première consiste à être capable d'appréhender la réalité de l'autre, c'est-à-dire la réalité de soi-même. Puisque toute identité authentique est plurielle, la mienne est plurielle et celle de tout autre homme l'est également. Ce caractère pluriel de l'identité est confirmé en considérant les personnes qui souffrent de troubles psychiatriques, dont la pathologie provient de l'incapacité à accepter le caractère pluriel de leur propre personnalité, de l'impossibilité de marier la complémentarité de leur propre diversité, d'où la fuite dans une attitude morbide en cas de psychose, dans une attitude de replis en cas de schizophrénie ou dans les angoisses de la névrose.

Il faut refuser d'enfermer l'autre dans une culture monolithique, immuable, fermée, et donc écarter les raisonnements simplificateurs tels les suivants. Les Maghrébins sont tous des Arabes, et faire fi de l'héritage berbère. Les musulmans sont des Arabes, alors que ces derniers ne forment que 20 % des musulmans. Les Arabes sont des musulmans, et oublier les Coptes ou les Maronites. Autre exemple, erreur fréquemment déversée par les médias, le conflit du Proche-Orient supposerait simplement de séparer les Juifs des Musulmans, ce qui revient à omettre les Arabes israéliens d'un côté, les Arabes chrétiens de l'autre, et l'essence pluri-religieuse de Jérusalem.

Cette tentation d'enfermer l'autre dans une identité collective unique, parfois exacerbée par certains dans le seul souci d'affirmer leur pouvoir, est à l'origine de tous les chocs de culture, et de nombreuses guerres civiles ou internationales. Il est donc fondamental de comprendre cette exigence éthique selon laquelle chaque homme doit être regardé et considéré dans son identité plurielle.

La seconde exigence éthique suppose un véritable dialogue supposant le refus de catégories préétablies, voire préconçues, et *ne varietur*. Elle se définit comme la reconnaissance de ce que j'appelle le *droit à l'indifférence*. Des cultures doivent pouvoir cohabiter dans un universel commun, tout en vivant leurs propres différences, sans que ces différences ne fassent l'objet ni de sentiment de refus, ni de sentiment d'approbation, mais soient simplement acceptées au nom du droit de chaque homme à vivre toutes ses propres différences conformément à l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 : « La liberté consiste à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ».

En conclusion, j'espère avoir fait comprendre que tout choc de cultures trouve sa source

dans une méconnaissance, implicite ou explicite, des fondements de l'unité du genre humain, et que cette méconnaissance est, malheureusement, trop souvent attisée par des responsables politiques qui y trouvent un intérêt personnel ou une source de pouvoir.

Demain comme hier, les migrations sont inhérentes à l'histoire de l'humanité, même si leur nature évolue sous l'influence de processus nouveaux. Cela exige plus que jamais d'éclairer les responsables sur les impératifs politiques, qui sont de leur responsabilité, et tous les hommes de bonne volonté sur les exigences éthiques seules à même d'effacer par la concorde les risques toujours rémanents de chocs de culture.